

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

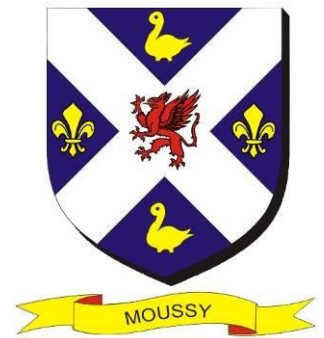
Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice 09
Présents 07
Votants 07

SEANCE DU 3 AVRIL 2024

Date de convocation :
21/03/2024
Date d'affichage :
14/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICLOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : MME VERBEKE Muriel.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur est adopté

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

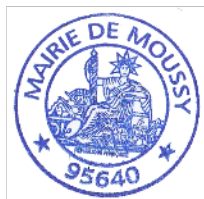
095-219504388-20240403-DelibCG2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2024

Notification : 14/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 3 avril 2024

Le Maire,
Philippe HOUDAILLE